

Partie réservée à l'agent du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Date de réception du dossier :/...../.....

Contrôle réalisé par :

1. Renseignements généraux

➤ Coordonnées du propriétaire

Nom : Prénom :

Adresse de correspondance :

CP : Commune :

Téléphone : Courriel :

Adresse du lieu de réalisation :

CP : Commune :

Références cadastrales (section et n° de parcelles) :

➤ Nature de la demande

Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire : PC n°

Réalisation d'une installation d'assainissement sans demande de permis de construire

Modification d'une installation d'assainissement existante

Date de la réalisation de la précédente installation :

➤ Caractéristiques du projet

Construction neuve Transformation /rénovation Lotissement

Résidence principale Location Autre :

Résidence secondaire Locaux professionnels

Nombre de logement(s) desservi(s) par l'installation d'ANC :

Nombre de pièces principales* (PP) par logement ou nombre d'équivalent habitant (EH) :

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

➤ Mode d'alimentation en eau potable

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? (il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine) Oui Non

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

➤ **Collecte des eaux pluviales**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

Préciser le lieu de rejet des eaux pluviales :

➤ **Caractéristiques du terrain récepteur**

Surface totale :m² Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

Terrain inondable : Oui Non Ne sait pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté : Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Présence de roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

Etude d'aptitude des sols* à l'assainissement autonome réalisée le ://

** L'étude de sol est rendue obligatoire par le recueil des actes administratifs de la Meurthe-et-Moselle (n° 2 bis du 27 janvier 2000)*

Par le bureau d'études :

Cachet / Signature

Adresse :

.....

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) Oui Non

2. **Caractéristiques de la filière d'assainissement autonome**

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Partie réservée à l'agent du SPANC

➤ **Prétraitement et/ou traitement primaire**

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sait pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

.....

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui Non

Dispositif réglementaire ?

Oui Non

➤ **Traitement secondaire**

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m

Largeur = m

Surface = m²

Profondeur = m

Terre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m

Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui Non

INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE AGREEE

Filtre compact

Microstation à culture libre

Filtre planté

Microstation à culture fixée

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Par infiltration dans le sol en place

Via le dispositif de traitement par épandage

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu).

Fossé existant : nom (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, etc. : nom (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

Réseau d'eaux pluviales

Propriétaire/gestionnaire :

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

Oui Non

3. Engagement du pétitionnaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter du coût du contrôle de conception réalisé par le SPANC (tarif fixé par délibération du Conseil Communautaire).

Fait à :, le...../...../.....

Signature :